



Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 07/05/2024

ID : 014-211406996-20240506-CM_2024_2_2-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 6 MAI 2024 – 18H00

Date de convocation
Le 29 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six Mai, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de M. DAVID MULLER, 1^{er} Adjoint au Maire, pour le Maire empêché

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER ; F. LOUIS ; M. CONTENTIN ; A. DIDIER ; P. ROBERT ; S. OUTIN ; P. NOGUET ; P. PERSUY ; E. RENAULT ; J. CONTENTIN ; C. HELENNE ; JM. KALAJDJIAN ; R. FABIUS ; D. VAUTIER ; JM. BERNAUS ; D. SALZET.

ABSENTS REPRESENTES : JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER ; E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à M. CONTENTIN ; LM TILLIER a donné pouvoir à P. ROBERT ; S. FALAISE a donné pouvoir à C. HELENNE ; MA. ROUSSELOT a donné pouvoir à F. LOUIS ; E. LANDEAU a donné pouvoir à A. DIDIER ; A. RENOUF a donné pouvoir à S. OUTIN ; N. LENORMAND a donné pouvoir à D. VAUTIER.

ABSENTS EXCUSES : C. NOUVEL ROUSSELOT empêchée.

ABSENTS : T. PESCHARD ; A. PERCHEY.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

2 – AUTORISATION DE SIGNER UN MARCHÉ PUBLIC POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA RENATURATION DU PARC DES VALASSES

La commune a décidé d'aménager et de renaturer le Parc des Valasses, la recherche d'entreprises pouvant réaliser ce projet s'inscrivant dans la cadre des marchés publics, elle se fera selon la procédure de l'appel d'offres conformément aux dispositions des articles 67 et 68 du décret no 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et le cas échéant, en cas d'appel d'offres infructueux, par recours à la procédure négociée conformément aux dispositions de l'article 30 dudit décret.

LOT 1 - TERRASSEMENT & SENTES
LOT 2 – ESPACES VERTS

En conséquence, il est donc proposé d'approuver le principe de lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'aménagement et la renaturation du Parc des Valasses.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code des Marchés Publics,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le lancement de la consultation pour l'aménagement et la renaturation du Parc des Valasses.
- **APPROUVE** le recours à une procédure d'appel d'offres en vue de la conclusion d'un marché public
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'un de ses représentants à signer les documents afférents.

Pour extrait conforme,
**POUR LE MAIRE EMPÊCHÉ,
LE MAIRE ADJOINT DÉLÉGUÉ,
1^{ER} ADJOINT AU MAIRE**

DAVID MULLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.